



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie  
Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale  
et de la Réglementation Générale**

Affaire suivie par : Stéphanie LENOIR  
Tél : 01.30.92.85.75  
Mél : stephanie.lenoir@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le

**17 AVR. 2023**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
STOCKAGE DE GAZ SOUTERRAIN  
STORENGY SAINT-ILLIERS-LA-VILLE**

Le mardi 7 février 2023 s'est tenue à la mairie de SAINT-ILLIERS-LA-VILLE, la commission de suivi de site de l'installation de stockage souterrain de gaz naturel, exploitée par la société STORENGY à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Jean-Louis AMAT, Sous-Préfet de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Josette JEAN, Conseillère départementale des YVELINES
- Monsieur Alain PEZZALI, Président de la Communauté de Commune les Portes de l'Île-de-France
- Monsieur Jean-Louis FOURNIER, Maire de SAINT-ILLIERS-LA-VILLE
- Madame Antoinette SAULE, Maire de LOMMOYE
- Monsieur Pascal POYER, Maire de PERDREAUVILLE
- Monsieur Daniel ROUX, Maire-adjoint de BONNIERES-SUR-SEINE
- Monsieur Jean-Marc MAGNET, Maire-Adjoint de ROSNY-SUR-SEINE
- Madame Marielle MUGUERRA, DRIEAT - Adjointe à la Cheffe de l'UD 78
- Madame Mathilde FAILLARD, inspectrice de la DRIEAT / UD 78
- Madame Cécilia HOUMAIRE, Responsable de la cellule Environnement Extérieur l'Agence régionale de santé
- Monsieur Philippe GALLOT, Chargé de mission territorial Centre-Ouest de la Direction départementale des territoires
- Madame Éléonore ESTADIEU, SPI Vallée de la Seine
- Monsieur Gabriel DUCREST, Commandant de la compagnie de gendarmerie de MANTES-LA-JOLIE
- Lieutenant Eric SOMMIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Monsieur Hugo SCHMIT, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Monsieur Bruno VILLERS, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Monsieur Jérôme COURTEILLE, Chef du site STORENGY
- Monsieur Marc THIRION, Directeur des sites de la Plaque IDF, STORENGY
- Madame Lise LAFILLE, cadre réglementaire du site STORENGY
- Monsieur Daniel VAUGELADE, Président de l'Association Union Pour la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)
- Monsieur Michel CHARTIER, Association Yvelines environnement
- Madame Stéphanie LENOIR, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE

Étaient excusés :

- Monsieur Matthieu PIANEZZE, Chef du service Interministériel de défense et protection civiles (SIDPC) de la préfecture des Yvelines
- Madame AUBRY, Association de lutte pour l'environnement du Mantois (ALEM)
- Monsieur Mickael BESNARD, représentant du personnel STORENGY

L'ordre du jour était le suivant :

- Élection d'un membre du bureau du collège « exploitants d'installations classées » ;
- Bilan des actions menées par Storengy en matière de sécurité et d'environnement ;
- Bilan de l'action de l'inspection des installations classées ;
- Point d'information sur le plan particulier d'intervention (PPI) ;
- Questions diverses.

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-de-saint-illiers-la-ville-stockage-souterrain-a2912.html>

**Monsieur AMAT**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 14h30.

## **I - Préambule**

En préambule, il rappelle, que les membres de la commission de suivi de site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 15 décembre 2021. Il demande aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion. Rien n'étant à signaler du côté des participants, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité des présents.

**Monsieur AMAT** rappelle les points importants soulevés lors de la dernière CSS :

- le problème du réseau de téléphonie mobile et fixe ;
- la sirène qui peut être parfois inaudible ;
- l'information des populations, en plus de la diffusion de la plaquette d'information.

### a) le réseau de téléphonie mobile et fixe

**Monsieur FOURNIER** confirme qu'il n'y a toujours pas de ligne fixe à la station d'épuration (qui relève de la CCPIF).

**Madame MUGUERRA** précise que le réseau mobile est en cours de renforcement pour éviter l'isolement. Les agents amenés à intervenir sur la station ont des téléphones mobiles mais les téléphones ne captaient pas correctement le réseau.

**Monsieur FOURNIER** ajoute qu'il existe une antenne relai depuis 1 an. La couverture mobile a été réglée mais il est nécessaire de la vérifier.

**Monsieur AMAT** estime qu'il s'agit d'un point à vérifier puisque l'objectif est de pouvoir prévenir les intervenants de ces stations rapidement en cas de danger.

Par ailleurs, il s'interroge sur l'utilisation de la WIFI pour le poste de commandement opérationnel (PCO), situé en mairie, et demande si ce réseau est fonctionnel en cas de crise.

**Monsieur FOURNIER** confirme qu'il y a un accès WIFI à la mairie et que l'antenne fonctionne correctement pour la téléphonie mobile.

**Madame MUGUERRA** évoque le prochain exercice de sécurité civile de mise en œuvre du plan particulier d'intervention (PPI) : un tel exercice, avait été évoqué pour 2023, mais le contexte pré-olympique ne le permettra pas cette année, compte-tenu de la charge dans la planification départementale par le SIDPC. Il pourrait être reporté en 2024, voire au-delà, compte-tenu des Jeux Olympiques.

**Monsieur AMAT** demande au Service départemental d'incendie et de secours si cet exercice type PPI pourrait être reporté en 2025.

**Le Lieutenant SAUNIER** informe qu'un exercice Plan particulier d'intervention (PPI) avait été organisé en octobre 2020 par le Service interministériel de défense et protection civiles, afin de mettre en œuvre les techniques de communication et leurs solutions de remplacement en cas de défaillance. Cet exercice avait mis en exergue :

- 1° la couverture faible des réseaux mobile Orange et Bouygues sur le site STORENGY ;
- 2° la couverture très difficile et insuffisante des réseaux mobile Orange et Bouygues au poste de commandement opérationnel (PCO) ;
- 3° la bonne efficacité des solutions palliatives mises en place pour retrouver une communication efficace (ANTARES/RUBIS/ADRASEC).

Cet exercice avait permis d'appuyer par les services de l'État, les demandes d'amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile auprès des opérateurs concernés.

Aujourd'hui, par le biais de cette CSS, nous constatons que la couverture téléphonie mobile Orange est bien meilleure sur le site de la Mairie (PCO en cas de PPI). On peut en déduire que des améliorations du réseau ont été engagées, sans en connaître le détail, et qu'elles sont effectives et concluantes.

**Monsieur FOURNIER** précise qu'il attend le dernier devis pour le fonctionnement de la fibre, qui devrait être voté au budget 2023 de la commune pour l'amélioration de la couverture Internet/wifi de la Mairie et le déploiement de la Fibre permettant de disposer du haut-débit à la Mairie en cas de gestion de crise (PPI ou autre).

**Le lieutenant SAUNIER** préconise de réaliser le prochain exercice type PPI après l'installation de la fibre pour vérifier son fonctionnement. Cet exercice pourrait être programmé en 2025.

#### b) la problématique de la sirène

**Monsieur AMAT** rappelle que lors de la dernière CSS, l'inaudibilité de la sirène avait été évoquée. Il demande si le son de la sirène a été renforcé.

**Madame SAULE** ajoute que la sonorité de l'alarme dépend du sens du vent et que cette remarque avait déjà été formulée lors de la dernière CSS.

**Monsieur COURTEILLE** confirme que la sirène est audible jusqu'à 200 mètres.

**Monsieur PEZZALI** complète que des sauveteurs étaient présents et que la sirène a bien été entendue en tous points.

#### c) l'information des populations

**Monsieur COURTEILLE** précise que l'information des populations a été réalisée. Des plaquettes d'information ont été distribuées individuellement aux habitants de Saint-Illiers-la-Ville et remises en main propre aux mairies avoisinantes pour qu'elles en assurent la distribution à leurs administrés.

**Monsieur FOURNIER** annonce qu'une réunion publique d'information sera prochainement programmée (probablement avril-mai) à destination des habitants de Saint-Illiers-la-Ville, ouverte aux habitants des communes voisines. Les administrés pourront poser toutes les questions.

**Monsieur THIRION** ajoute que la société Storengy souhaite que les habitants aient bien connaissance de la plaquette d'information, qui leur a été distribuée et que les salariés connaissent le *modus operandi*. La société Storengy réfléchit à élaborer des plaquettes magnétiques pour les administrés.

## **II – Élection d'un membre du bureau du collège « exploitant d'installations classées » :**

L'arrêté de composition du bureau de la CSS Storengy doit être remis à jour. En effet, Madame LAFAGE ne fait plus partie de la CSS.

Il est donc nécessaire d'élire un nouveau représentant dans le collège « exploitant d'installations classées ».

Le quorum étant atteint, les membres présents du bureau ont voté à l'unanimité l'élection de Monsieur COURTEILLE, chef du site Storengy de Saint-Illiers-la-Ville, comme membre titulaire pour le collège « exploitant d'installations classées ».

Un nouvel arrêté de composition du bureau devra être pris en ce sens par le préfet.

**Monsieur le Sous-préfet** demande aux membres présents de chaque collège s'ils souhaitent conserver leur fonction de titulaire ou de suppléant.

Les membres présents ont tous confirmé qu'ils souhaitent conserver leur fonction. Par contre, il faudrait vérifier pour les membres suppléants, et notamment, pour la communauté de communes Portes de l'Île-de-France et la commune de Bonnières-sur-Seine pour le collège « des représentants élus des collectivités territoriales »

**Monsieur AMAT** demande qu'on rappelle aux membres titulaires du collège « association de riverains » qu'ils peuvent avoir des suppléants.

*Nota Bene* : après réunion, il en ressort que seul, Monsieur CHARTIER, membre titulaire de l'association « Yvelines environnement » a un suppléant tandis que les membres titulaires de l'« Association de lutte pour l'environnement du Mantois » et l'association « Union pour la boucle de Moisson et ses habitants » n'en possèdent pas.

Pour rappel, au regard du règlement intérieur, seuls les membres titulaires du bureau sont élus lors de la commission. En ce qui concerne la nomination des membres titulaires ou suppléants des collèges, cette démarche s'effectue, en amont, auprès de la DRIEAT.

## **III - Bilan 2022 des actions menées par Storengy en matière de sécurité et d'environnement**

### **a) Bilan d'activité 2022 :**

Storengy est une entreprise de référence sur le marché du gaz naturel. Elle est le 1<sup>er</sup> opérateur de stockage souterrain en Europe, 4<sup>ème</sup> dans le monde, 1<sup>er</sup> producteur de Bio-méthane et emploie plus de 1000 collaborateurs.

Sur le territoire français, Storengy exploite 14 sites de stockage.

Plus de 50 % de la consommation française de gaz est fournie par les stockages, qui permettent d'assurer l'approvisionnement en gaz tout au long de l'année.

Sur le site de Saint-Illiers-la-Ville, le volume total de stockage est de 1,5 milliards de m<sup>3</sup> de gaz pour 27 puits d'exploitation et 17 puits de contrôle.

### **b) Bilan du Système de Gestion de la Sécurité du site :**

**Sécurité** : une note, relative à la gestion du retour d'expérience du respect des objectifs de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) et du fonctionnement du Système de Gestion de Sécurité (SGS) audit interne et externe du SGS, est transmise à l'administration annuellement.

Les membres du comité de santé, de sécurité et de conditions de travail (CSSCT) se réunissent quatre fois par an.

La société Storengy développe la démarche HiPo qui permet de partager les pratiques et le retour d'expérience des événements identifiés comme à « haut potentiel » sur l'ensemble des sites Storengy, c'est-à-dire qu'ils pourraient devenir critiques.

**Monsieur AMAT** demande un exemple d'un événement de ce type.

**Monsieur COURTEILLE** explique le cas, lors d'une opération de maintenance, d'un salarié qui a reçu sur la tête un four car la corde était incorrectement fixée. Cet accident a donc été relayé aux autres sites Storengy. En 2022, 32 HiPo ont été déclarés pour l'ensemble des sites.

Aucun accident majeur au sens SEVESO n'est à déplorer sur le site de Saint-Illiers-la-Ville. Storengy possède un système de gestion des événements dangereux qui permet de les suivre sur une échelle de gravité pour les pertes réelles et potentielles. Chaque déclaration fait l'objet d'une analyse et un plan d'action y est associé. La DRIEAT en est informée.

Concernant le site de Saint-Illiers-la-Ville, 0 accident mortel, 0 accident corporel, 4 accidents matériels, 3 accidents corporels bénins, 11 presque-accidents et 74 situations dangereuses se sont produits en 2022.

Concernant la gestion des situations d'urgences en 2022 : aucune situation réelle d'urgence n'a nécessité un déclenchement d'un plan d'opération interne (POI). Par contre, un exercice POI a été réalisé en novembre 2022, ainsi que deux exercices d'évacuation, 3 exercices d'urgence environnementale, 7 exercices qualité gaz, un exercice cybersécurité et un exercice d'urgence en mode dégradé.

#### **c) Bilan des travaux conduits 2021-2023 :**

Storengy a réalisé des travaux réglementaires sur la station et les puits.

Des travaux de terrassement de la voirie liés au projet de modernisation de l'ensemble de l'alimentation des puits est prévu sur une durée de 3 à 4 ans.

#### **d) Projet 2022 inscrits dans la transition énergétique et écologique :**

Le site de Saint-illiers-la-Ville se dote des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation à usage tertiaire, les travaux doivent prendre fin au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le site a également installé une borne GNC (gaz naturel comprimé) pour le ravitaillement de sa flotte automobile, celle-ci est mise en service depuis juin 2022.

#### **e) Actions prises pour la protection de l'environnement et implication dans la vie locale :**

Storengy est en partenariat avec la Croix Rouge Française avec la remise de deux dons aux unités locales de Mantes-la-Jolie et de Cœur de Mauldre en septembre dernier ; et le soutien à l'acquisition d'un nouveau véhicule et à l'ouverture d'une épicerie solidaire à Mantes-la-Jolie.

S'agissant des actions locales, en lien avec la mairie de Saint-Illiers-la-Ville, une fête de la nature avait été organisée en avril dernier avec la participation des élèves de l'école élémentaire de Lommoye. La société est également en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux et un nouvel apiculteur pour la récolte de miel biologique.

**Monsieur VAUGELADE** souhaite que l'exploitant de Storengy évoque les sources d'approvisionnement en gaz.

**Monsieur COURTEILLE** répond que du fait de la guerre russo-ukrainienne, il a fallu remplacer la source de gaz venant de Russie, un approvisionnement du pays par du gaz naturel liquéfié reçu par bateau dans les terminaux méthaniers (de Montoir de Bretagne, Fos-sur-Mer, Dunkerque et bientôt Le Havre) compense les anciens approvisionnements en gaz russe, en complément au gaz de Norvège et d'Algérie notamment. Storengy vend ses capacités de stockage à ses clients, fournisseurs d'énergie.

**Monsieur AMAT** souligne qu'au niveau de la sécurité énergétique, un stock représentant un trimestre de consommation est faible. Il demande s'il paraît techniquement possible de l'accroître ou si le site est contraint sur le plan géologique.

**Monsieur COURTEILLE** répond qu'il n'est pas possible d'accroître la capacité de stockage du site. Il précise que la France ne dispose pas de réserves stratégiques de gaz comme c'est le cas pour le pétrole.

**Monsieur THIRION** complète que l'État n'a pas assez de stockage de gaz pour en faire du stockage stratégique. Néanmoins, cette problématique fait partie des discussions actuelles avec le Gouvernement.

**Monsieur COURTEILLE** ajoute que Storengy a la capacité de stockage jusqu'à la fin de l'hiver, après un remplissage à pleine capacité en novembre et un début d'hiver relativement doux.

**Monsieur THIRION** ajoute qu'à l'heure actuelle, le stock de gaz du site de Saint-Illiers-la-Ville est de l'ordre de 65 à 70 %.

**Monsieur AMAT** demande si la capacité de stockage peut être à zéro.

**Monsieur THIRION** précise qu'ils ont la moitié du stockage total du gaz. La capacité de stockage est limitée par la réglementation (ICPE) qui fixe un volume maximum de gaz pour le site. Pour une possibilité d'extension du stockage, il faudrait un arrêté qui puisse étendre la capacité de stockage, sur la base d'une demande argumentée et très documentée de l'exploitant. Il précise également qu'il n'existe pas de perspectives en ce sens à Saint-Illiers-la-Ville compte-tenu des caractéristiques géologiques.

### **III - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées**

La présentation de l'action de l'inspection du site Storengy de Saint-Illiers-la-Ville est assurée par **Madame FAILLARD, DRIEAT / UD 78.**

#### **a) Volet administratif et suivi**

Pour rappel, Storengy est un site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III) qui est encadré par l'arrêté préfectoral du 2 février 2010 réglementant son exploitation.

C'est un site qui est autorisé pour 4 rubriques ICPE :

4718 : pour le stockage de gaz en souterrain

2910-B et 2910-A2 : installation de combustion

4331 : pour les liquides inflammables

Les deux derniers arrêtés préfectoraux encadrant l'activité du site sont les suivants :

- l'arrêté du 19 mai 2017 actant la révision de l'étude de dangers et renforçant certaines prescriptions (moyens de protection incendie particuliers, programme de forage ou d'intervention sur les puits, fermeture des puits et dispositions environnementales) ;

- l'arrêté du 26 janvier 2022 imposant des prescriptions complémentaires pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation et l'installation d'avitaillement en gaz naturel comprimé pour des véhicules Storengy.

**Monsieur AMAT** demande si un risque est possible entre le gaz et les panneaux photovoltaïques.

**Madame MUGUERRA** informe qu'étant une installation classée, un arrêté préfectoral fixant des prescriptions encadre la mise en œuvre et le fonctionnement de ces panneaux. Il ne s'agit pas seulement d'une autorisation d'urbanisme.

## **b) Action de l'inspection**

Une inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a eu lieu le 22 juin 2022. Les thèmes abordés ont été la maîtrise du vieillissement et de l'intégrité des collectes, le contrôle des installations de protection contre la foudre et des observations issues de la précédente inspection.

L'inspection a relevé deux non-conformités, respectivement sur l'entretien cave de puits et sur l'absence de protection mécanique de type plots béton. L'exploitant a apporté des réponses sur ces non-conformités à la DRIEAT.

## **c) Perspectives 2023**

Une nouvelle inspection sur le site Storengy devra avoir lieu, lors d'un exercice plan d'opération interne (POI) programmé par l'exploitant ou déclenché inopinément par l'inspection. L'instruction de la révision quinquennale à l'étude de danger (EDD) sera réalisée.

**Madame MUGUERRA** ajoute qu'en tant qu'établissement Seveso seuil haut, le site Storengy fait l'objet d'un contrôle annuel au moins par l'inspection des installations classées.

**Monsieur AMAT** demande si le site a connu des évolutions ces dernières années.

**Monsieur COURTEILLE** confirme que la capacité de stockage n'a pas évolué. Le fonctionnement et l'utilisation du stockage reste toujours classique avec notamment la mise en service de panneaux photovoltaïque pour un usage tertiaire dans le cadre d'actions liées à la transition énergétique.

**Monsieur AMAT** demande si la réglementation en matière d'environnement a évolué.

**Madame MUGUERRA** annonce que la réglementation environnementale concernant les stockages souterrains de gaz n'a pas évolué. Tous les sites visités en 2022 dans le cadre de l'action « bande des 100m autour des établissements Seveso », faisant suite à l'accident de Lubrizol en septembre 2019, doivent mettre en place un plan d'action. Il a été constaté qu'il n'y a pas de risque d'effets domino entre les diverses entreprises vis-à-vis des installations gazières de Saint-Illiers-la-Ville. Des plaquettes d'information ont été transmises pour indiquer la conduite à tenir en cas d'alerte (sirène).

**Monsieur AMAT** demande si ces plaquettes d'information sont bien appropriées par les habitants et notamment ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Les populations doivent être bien alertées et mobilisées.

**Madame MUGUERRA** précise que l'information est bien diffusée auprès des activités riveraines.

## **V- Point d'information sur le plan particulier d'intervention (PPI)**

La présentation est assurée par Monsieur PIANEZZE (SIDPC) par téléphone.

Il informe que le PPI, remis à plat en 2020, sera prochainement remis à jour pour tenir compte des évolutions du site.

Il attire l'attention des élus sur le plan communal de sauvegarde, qui est à travailler avec leurs administrés. Le SDIPC est disponible pour accompagner la commune dans cet exercice.

**Monsieur le Sous-préfet** demande aux élus ce qu'il en est de leur plan communal de sauvegarde.

**Monsieur FOURNIER** précise que le plan communal de sauvegarde est effectivement un long travail et que ce dernier doit être remis à jour.

## **VI – Questions diverses**

**Monsieur AMAT** demande à l'assistance si elle souhaite aborder d'autres points ou d'autres questionnements.

**Madame MUGUERRA** attire l'attention des élus sur la Journée de la Résilience face aux risques naturels et technologiques qui se tiendra chaque 13 octobre. Cette journée peut être l'occasion d'avoir un rendez-vous annuel avec les administrés des communes pour les sensibiliser sur les risques encourus et la manière de réagir.

**Monsieur AMAT** demande si le site Storengy a fait l'objet de problème de sûreté ou d'intrusion.

**Monsieur COURTEILLE** informe qu'il n'y a pas eu d'intrusion sur le site Storengy. Pour autant, il est en lien avec la Gendarmerie pour que celle-ci passe régulièrement à proximité du stockage.

**Le Commandant DUCREST** ajoute qu'une visite a été effectuée par la gendarmerie pour faire le point avec l'exploitant Storengy.

**Monsieur AMAT** s'interroge sur le contrôle des puits dans la forêt et si ces derniers ne font pas l'objet de dégradation volontaire.

**Monsieur COURTEILLE** annonce qu'une ronde hebdomadaire est réalisée pour s'assurer du bon état des affichages de sécurité sur les puits. Il précise également que le portail est tenu fermé et une fiche explicative est affichée pour indiquer la procédure à suivre en cas de danger.

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur AMAT** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 15h53.

Le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie



Jean-Louis AMAT